



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules****Groupe de travail des dispositions générales de sécurité****115^e session**

Genève, 9-12 octobre 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la 115^e session* ****

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 9 octobre 2018 à 9 h 30
et s'achèvera le 12 octobre 2018 à 12 h 30.

* Par souci d'économie, les représentants sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsg/grsgage.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (grsg@unece.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont à présent disponibles en accès public sur le système de diffusion électronique des documents (ODS), à l'adresse suivante : <http://documents.un.org/>.

** Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne sur le site Web de la CEE (<https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=nBKgMM>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté, située au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>.



I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Amendements aux Règlements sur les autobus et les autocars :
 - a) Règlement ONU n° 107 (Construction générale des autobus et autocars) ;
 - b) Règlement ONU n° 118 (Résistance au feu des matériaux utilisés à l'intérieur du véhicule).
3. Règlement ONU n° 26 (Saillies extérieures des voitures particulières).
4. Règlement ONU n° 35 (Disposition des pédales de commande).
5. Amendements aux Règlements relatifs aux vitrages de sécurité :
 - a) Règlement technique mondial ONU n° 6 (Vitrages de sécurité pour les véhicules à moteur et leurs remorques) ;
 - b) Règlement ONU n° 43 (Vitrages de sécurité).
6. Conscience de la proximité d'usagers de la route vulnérables :
 - a) Règlement ONU n° 46 (Systèmes de vision indirecte) ;
 - b) Nouveau Règlement ONU sur les systèmes de surveillance de l'angle mort.
7. Règlement ONU n° 55 (Pièces mécaniques d'attelage).
8. Règlement ONU n° 62 (Dispositifs antivol des cyclomoteurs et motocycles).
9. Amendements aux Règlements concernant les véhicules fonctionnant au gaz :
 - a) Règlement ONU n° 67 (Véhicules alimentés au GPL) ;
 - b) Règlement ONU n° 110 (Véhicules alimentés au GNC/GNL).
10. Règlement ONU n° 73 (Dispositifs de protection latérale).
11. Règlement ONU n° 105 (Véhicules destinés au transport de marchandises dangereuses).
12. Règlement ONU n° 116 (Dispositifs antivol et systèmes d'alarme).
13. Règlement ONU n° 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs).
14. Règlement ONU n° 122 (Systèmes de chauffage).
15. Règlement ONU n° 144 (Systèmes automatiques d'appel d'urgence).
16. Règlement ONU n° 0 (Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule).
17. Échange de vues sur l'automatisation des véhicules.
18. Stratégie du Comité des transports intérieurs.
19. Élection du Bureau.
20. Questions diverses.

Annotations

L'ordre du jour annoté sera publié avant la session du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2018/10/Add.1).
